

Québec, le 2 avril 2014

Monsieur Jean-Paul Aumais
Directeur général
Collège Ellis
235, rue Moisan
Drummondville (Québec) J2C 1W9

Objet : Suivi de l'évaluation institutionnelle - Campus de Drummondville et de Trois-Rivières

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion du 13 mars 2014, des mesures adoptées par le Collège Ellis pour donner suite au rapport d'évaluation institutionnelle de deux campus du Collège.

Dans son rapport, la Commission avait fait sept recommandations au campus de Drummondville et six recommandations au campus de Trois-Rivières. Ces recommandations concernent la mission de l'établissement, les instances de gestion, la gestion pédagogique, l'efficacité des processus d'évaluation et de planification, les pratiques de communication et le suivi de l'évaluation.

La mission

La Commission avait demandé au Collège de revoir son énoncé de mission et ses objectifs institutionnels en concertation avec son personnel et de s'assurer que tous se les approprient. L'établissement a défini son énoncé de mission dans son *Projet éducatif* et il a élaboré le *Modèle pédagogique*, dans lequel il a opérationnalisé cet énoncé et a précisé ses orientations en lien avec les valeurs institutionnelles. Le suivi fait par le Collège démontre également que son personnel s'est approprié la mission et les objectifs institutionnels. La Commission estime que le Collège Ellis a donné des suites satisfaisantes à sa recommandation et elle lève la recommandation émise.

Les instances de gestion

La Commission avait recommandé aux propriétaires du Collège :

- de revoir la composition et le fonctionnement de son conseil d'administration de façon à ce qu'il puisse jouer efficacement son rôle et, si nécessaire, de revoir en conséquence son règlement de régie interne (1);
- de donner au Collège une direction capable d'assurer son développement et de réviser en conséquence la distribution actuelle des responsabilités (2);
- de veiller, en particulier, à ce que s'exerce un leadership pédagogique efficace (3).

La Commission estime que le Collège a pris les moyens nécessaires pour se donner une direction efficace, qui assure le développement de l'établissement, ainsi qu'un leadership pédagogique. Ainsi, le Collège a restructuré les directions et a bien ciblé les ressources déployées pour chaque service dans chacun des campus. Il a recruté un nouveau directeur général et un nouveau directeur des études ainsi qu'un coordonnateur pour chaque programme. À la suite de l'ajout de nouveaux programmes d'études et de deux nouveaux campus (Montréal et Longueuil), trois directeurs adjoints aux études ont été nommés pour appuyer la Direction des études. L'établissement s'est aussi doté d'un organigramme, qui affiche les titulaires des postes ainsi que leurs fonctions et responsabilités. Le nouveau directeur des études a instauré la régie des études et a créé la Commission des études, qui se réunissent de façon régulière. Le Collège s'est aussi doté d'un *Code d'éthique et de déontologie*. Par conséquent, la Commission estime que le suivi effectué par le Collège et les documents envoyés démontrent qu'il a donné des suites satisfaisantes à la deuxième et à la troisième partie de la recommandation.

Cependant, le suivi apporté par le Collège à la première partie de la recommandation ne répond pas complètement aux demandes de la Commission. En conséquence, elle n'est pas en mesure de lever la première partie de la recommandation. Elle s'attend à ce que le Collège lui fasse part d'un nouveau suivi, accompagné des documents pertinents.

La gestion pédagogique

La Commission avait recommandé au Collège de veiller à l'application de ses politiques relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes et, au besoin, de les réviser. La Commission constate que le Collège a révisé sa Politique institutionnelle d'évaluations des apprentissages (PIEA) en mars 2013 et sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) en novembre 2013. De plus, dans son rapport d'évaluation de l'application de la PIEA publié en décembre 2012, la Commission a jugé que l'application que le Collège Ellis a faite de sa PIEA assurait la qualité de l'évaluation des apprentissages. L'évaluation de l'application de la PIEP a été terminée lors de l'opération *Évaluation de programme 2005-2008* et les suites ont été jugées satisfaisantes. En conséquence, la Commission lève la recommandation émise.

La Commission avait également recommandé au Collège d'assurer une gestion efficace des programmes de formation, notamment en établissant un calendrier d'élaboration et de suivi de la mise en œuvre des programmes, en formant son personnel et en systématisant les outils pour ce faire. Pour répondre à cette recommandation, le Collège a prévu dans sa PIEP un cycle de gestion des programmes d'études qui intègre les étapes d'implantation, de gestion et d'évaluation de programme. De plus, à chaque opération d'évaluation, l'établissement développe des outils d'évaluation et forme un comité d'évaluation de programme qui met à contribution les coordonnateurs et les professeurs et les consulte. Par conséquent, la Commission lève la recommandation émise.

L'efficacité des processus d'évaluation et de planification

La Commission avait recommandé au Collège de systématiser et de formaliser ses pratiques de planification et d'évaluation et d'impliquer le personnel. L'établissement a fait parvenir à la Commission en septembre 2013 le rapport d'autoévaluation de l'efficacité de son *Plan de réussite 2008-2013*. La Commission a procédé à une analyse du rapport et a recueilli des informations supplémentaires à l'occasion d'une visite qui a eu lieu les 10 et 11 décembre 2013. Elle constate que les pratiques de planification et d'évaluation liées à la réussite sont dorénavant systématisées et formalisées. La direction implique le personnel dans le processus de planification lié à la réussite. Ainsi, une conseillère pédagogique pour les clientèles émergentes et un coordonnateur à la vie étudiante encadrent les étudiants et soutiennent les professeurs. Des réunions de département et des sondages auprès du personnel et des étudiants permettent à la

direction de mesurer leur satisfaction et leur adhésion aux valeurs et objectifs du Collège ainsi que de préciser des améliorations à apporter. La Commission estime que le Collège Ellis a donné des suites satisfaisantes à sa recommandation et lève la recommandation émise.

Les pratiques de communication

La Commission avait recommandé au Campus de Drummondville de mettre en place un mécanisme de traitement des plaintes des élèves. En ce qui concerne le campus de Trois-Rivières, la Commission lui a suggéré d'établir et de faire connaître aux élèves une procédure de recours. Pour répondre à ces avis, le Collège a adopté en février 2011 le document intitulé *Politique et processus de traitement des plaintes et des litiges*, dans lequel il a établi une démarche simple et efficace de traitement des plaintes et a déterminé les rôles et les responsabilités des intervenants. Cette politique s'applique à tous les campus. En conséquence, la Commission lève la recommandation émise.

Le suivi de l'évaluation

La Commission avait demandé au Collège d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'action et d'en assurer le suivi et l'évaluation. Pour donner suite à cette recommandation, le Collège a entrepris une réforme majeure de l'institution et il a établi un plan d'action qui comprenait plusieurs activités à réaliser. De plus, le Collège a produit un plan d'action dans le cadre de l'évaluation de l'application de la PIEA et a fixé une échéance pour chacune des actions prévues, lesquelles étaient placées sous la responsabilité des différentes instances du Collège. Il s'est également doté d'un plan d'action à la suite de l'autoévaluation de l'efficacité de son *Plan de réussite 2008-2013*. En conséquence, la Commission lève la recommandation émise.

Pour conclure, la Commission tient à souligner que cinq recommandations sur six ont été levées. La Commission maintient toujours la recommandation aux propriétaires du Collège de revoir la composition et le fonctionnement de son conseil d'administration de façon à ce qu'il puisse jouer son rôle et, si nécessaire, de revoir en conséquence son règlement de régie interne.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Céline Durand

c. c. M. Daniel Delisle, directeur des études